

Date de convocation : 29 septembre 2022 Conseillers en exercice : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 22

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Jean Didou, Denis Saout, Claudie Péron, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florent Cardinal à Jean-Luc Moisan, Magalie Kersauzon à Nicolas Bodennec, Léna Tanguy à Claudie Péron.

Absent excusé : Goulven Pengam

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

Délibération n° D.76.2022

Convention de groupement de commande permanent pour l'optimisation des achats

Monsieur Eric Le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

- 1/ Que Haut-Léon Communauté a proposé à ses Communes membres de participer à des groupements de commande et que celles-ci ont le choix de se positionner pour adhérer à certains lots ou marchés ;
- 2/ Que par ce biais, la Commune de Plouescat profite désormais des tarifs du marché groupé pour les prestations relatives à l'actualisation des profils des eaux de baignade et celles de contrôle technique des structures ;
- 3/ Que le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande permanent pour l'optimisation des achats avec Haut-Léon Communauté ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de groupement de commande permanent ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commande permanent avec Haut-Léon Communauté.
- **ADHERE** au groupement de commande organisé pour les prestations de contrôle technique des structures et d'actualisation des profils de baignade.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adhérer à tout autre groupement de commande permettant d'optimiser les achats.

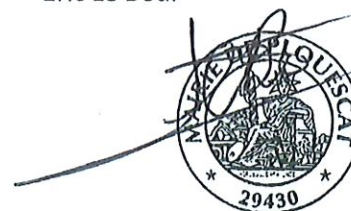
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,
Maïwenn Morvan



Le Maire,
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le : 20.10.2022